

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 11 novembre 2025, à dix-neuf heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Serge Bilodeau, Israël Bouchard, Robert Lavoie, Jacques Bouchard, Catherine Coulombe, Léopold Bouchard et Viviane De Bock tous conseillers formant quorum.

Étaient absents :

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1- Ordre du jour

2- Procès-verbaux

Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025

3- Comptes à payer – octobre 2025

3.1-Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en septembre 2025, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement

4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

4.1 Projet 2 de règlement no 765, modifiant le règlement de zonage no 603

4.2 Avis de motion – Modifiant le règlement no 694 concernant la rémunération des élus

4.2.1- Présentation du projet de règlement 766 - modifiant le règlement 694 sur la rémunération des élus pour l'année 2026 et les suivantes

4.3 Avis de motion – Ajout période de question au début

4.3.1- Présentation et dépôt du projet de Règlement 767 - modifiant le règlement no 650 Prévoyant les règles de régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ainsi que les règles de participation des citoyens aux assemblées

5- Résolutions

- 5.1- Embauche - 2 journaliers généraux;
- 5.2- Embauche – journalier/opérateur saisonnier – 2025-2026;
- 5.3- Dénéigement Côteaux-Maillard – Saison 2025-2026;
- 5.4- Demande de paiement no 1 – DELTEC CONSTRUCTION 2022 INC – Bâtiment multifonctionnel;
- 5.5- Demande de paiement no 2 – DELTEC CONSTRUCTION 2022 INC – Bâtiment multifonctionnel;
- 5.6- Comité Zip Saguenay-Charlevoix – Mandat de réfection des berges 2025-2027;
- 5.7- Signataire autorisés institution bancaire - 2025;
- 5.8- Nomination d'un substitut au conseil de la MRC de Charlevoix;
- 5.9- Renouvellement membre ACCÈS Petite-Rivière;

- 5.10- Mandat à l’Union des municipalités du Québec – Achat chlorure utilisé comme abat poussière pour l’année 2026;
 - 5.11- Loi sur l’accès à l’information – transfert de responsabilité;
 - 5.12- Remaniement des responsabilités des élus;
 - 5.13- Transaction et quittance – Dossier 240-17-000657-243;
 - 5.14- Municipalité alliée contre la violence conjugale – Maison la Montée;
 - 5.15- 967 rue Principale – Ajout d’une remise;
 - 5.16- 1387 rue Principale – Ajout d’une remise;
 - 5.17- Remerciements aux élus sortants;
 - 5.18- Remerciements à M. Pierre Demers, président du comité consultatif d’urbanisme (CCU);
 - 5.19- Lancement d’un appel de candidatures pour le Comité consultatif d’urbanisme (CCU);
- 6-** Prise d’acte des permis émis en octobre 2025
- 7-** Courrier d’octobre 2025
- 8-** Divers
- 9-** Rapport des conseillers (ères)
- 10-** Question du public
- 11-** Levée de l’assemblée

Rés.011125

1- Ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE l’ordre du jour est accepté tel que rédigé, modifié et communiqué.

ADOPTÉE

2- Procès-verbaux

Rés.021125

2.1- Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025

Il est proposé par Viviane De Bock et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 1 jour d’octobre 2025 soit accepté, tel que corrigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.031125

3- Comptes à payer – octobre 2025

NOM

SOLDE

CARDEX REMBOURSEMENT DE TAXES

BERGES ET BOISÉS DU MASSIF INC.		
2025-10-31	000001	9 501.33
REBOURS. DE TAXES		
TOTAL		9 501.33
SOUS-TOTAUX	1 FOURNISSEUR	9 501.33

FOURNISSEURS REGULIERS**GROUPE ABS**

2025-10-16	187809	709.98
------------	--------	--------

CONTROLE QUALITATIF		
---------------------	--	--

2025-10-01	188144	11 494.28
------------	--------	-----------

CONTROLE QUALITATIF		
---------------------	--	--

TOTAL		12 204.26
-------	--	-----------

AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI

2025-10-01	325589	991.12
------------	--------	--------

MÉNAGE BUREAUX		
----------------	--	--

2025-10-11	326136	991.12
------------	--------	--------

MÉNAGE BUREAUX		
----------------	--	--

TOTAL		1 982.24
-------	--	----------

AGENCE LATYPO CRÉATIVE

2025-10-20	FTP25000110	2 600.73
------------	-------------	----------

10 500 BULLETINS DE		
---------------------	--	--

TOTAL		2 600.73
-------	--	----------

ÉNERGIES SONIC INC.

2025-10-29	001013076500	3 633.30
------------	--------------	----------

DIESEL		
--------	--	--

2025-10-29	001013076537	1 906.98
------------	--------------	----------

ORDINAIRE		
-----------	--	--

2025-10-08	00102635203	2 746.71
------------	-------------	----------

DIESEL		
--------	--	--

TOTAL		8 286.99
-------	--	----------

A. TREMBLAY & FRERES LTEE

2025-10-01	119933	1 037.69
------------	--------	----------

VÉRIFICATIONS		
---------------	--	--

2025-10-06	120245	485.02
------------	--------	--------

CERTIFICATION DE DIS		
----------------------	--	--

TOTAL		1 522.71
-------	--	----------

AUREL HARVEY ET FILS INC.

2025-10-02	021518	1 191.70
------------	--------	----------

RÉFECTION RU DUFOUR		
---------------------	--	--

2025-10-10	021519	41 926.00
------------	--------	-----------

RÉFECTION RU DUFOUR		
---------------------	--	--

2025-10-10	021520	26 979.29
------------	--------	-----------

RÉFECTION RU DUFOUR		
---------------------	--	--

2025-10-08	021521	248.82
------------	--------	--------

RÉFECTION RU DUFOUR		
---------------------	--	--

TOTAL		70 345.81
-------	--	-----------

AUTOMATISATION JRT INC.

2025-10-31	426723	183.96
------------	--------	--------

FORFAIT IOT JUILLET-		
----------------------	--	--

2025-10-31	426724	8 968.05
------------	--------	----------

CHANGEMENT DE MODEM		
---------------------	--	--

TOTAL		9 152.01
-------	--	----------

AXE CRÉATION

2025-10-22	3216	160.97
------------	------	--------

MISE À JOUR SITE WEB		
----------------------	--	--

TOTAL		160.97
-------	--	--------

VILLE DE STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

2025-10-01	CRF2500313	1 045.28
------------	------------	----------

FRAIS D'EXAMEN		
----------------	--	--

TOTAL		1 045.28
-------	--	----------

BETON PROVINCIAL LTEE

2025-10-08	81676	3 208.79
------------	-------	----------

regard de 1220 mm +		
---------------------	--	--

TOTAL		3 208.79
-------	--	----------

BETON DALLAIRE LTEE

2025-10-21	53052	2 008.61
------------	-------	----------

BÉTON POUR PROJET DE		
----------------------	--	--

TOTAL		2 008.61
-------	--	----------

BRASSARD BURO INC.

2025-10-06	24006551	882.48
------------	----------	--------

CHAISE DE BUREAU		
TOTAL		882.48
BRANDT		
2025-10-01	5513183	219.81
TRANSPORT		
2025-10-30	8560003	2 066.16
ENTRETIEN PÉPINE 200		
TOTAL		2 285.97
CAMP LE MANOIR		
2025-10-01	2079	19 493.26
RÉSIDUEL CAMP LE MAN		
TOTAL		19 493.26
LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX		
2025-10-28	2025-2026	287.44
ADHÉSION ANNUELLE		
TOTAL		287.44
C.É.G.E.P. DE ST-LAURENT		
2025-10-31	25-0697	3 213.55
FORMATION JOEL SIMAR		
TOTAL		3 213.55
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE		
2025-10-01	C5-000029	234.55
TÉLÉPHONE AGENT DE D		
TOTAL		234.55
CHEZ S. DUCHESNE INC.		
2025-10-08	63118	229.93
MATERIAUX DIVERS		
2025-10-01	0357937	17.77
FITTING POUR DRAIN		
2025-10-08	0358540	407.84
MATÉRIAUX DIVERS		
2025-10-09	0358646	88.00
MATÉRIELS SUPP POUR		
2025-10-09	0358647	167.80
PIOCHES POUR TROU D'		
2025-10-14	0358810	119.42
GLYCOL POUR HIVERNAT		
2025-10-22	0359453	470.31
ASPHALTE FROIDE - RE		
2025-10-23	0359566	248.50
BALASTRES + NEON + C		
2025-10-27	0359786	329.60
ACHAT DE BOIS		
2025-10-28	0359847	282.17
FILS ET ACCESSOIRES		
2025-10-01	1884002	37.92
SPRAY DE SCELLEMENT		
TOTAL		2 399.26
CHEZ ORIGENE INC.		
2025-10-03	94343	306.98
PANTALONS + CHEMISES		
2025-10-11	94380	306.98
PANTALONS + CHEMISE		
2025-10-22	94425	32.19
GANTS		
2025-10-29	94448	380.80
2 SALOPETTES DE MÉCA		
TOTAL		1 026.95
CIMI INC.		
2025-10-30	P11427	-1 091.31
RETOUR VITRE PELLE S		
TOTAL		-1 091.31
CIRCUM. ARCHITECTURE		
2025-10-01	BA.25.010.01	9 198.00
ANALYSE REGLEMENTAIR		
TOTAL		9 198.00

CONSTRUCTIONS ST-GELAIS		
2025-10-01	2025/0414	42 516.98
	RÉFECTION RU DUFOUR	
2025-10-23	2025/0464	160 516.60
	RÉFECTION RU DUFOUR	
2025-10-28	2025/0468	674.33
	RÉFECTION RU DUFOUR	
TOTAL		203 707.91
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ L'AFFLUENT		
2025-10-16	2025-015	188.24
	ALIM. BOISSON GALA A	
2025-10-31	2025-017	632.36
	REPAS ÉLECTIONS	
TOTAL		820.60
CROIX ROUGE		
2025-10-31	DON	50.00
	SOUTIEN	
TOTAL		50.00
CSE INCENDIE & SÉCURITÉ INC		
2025-10-01	Q10916-1	1 058.49
	COUVERTURE ANTI-FEU	
TOTAL		1 058.49
DELTEC CONSTRUCTION		
2025-10-01	1164	708 921.92
	PAIEMENT - BATIMENT	
2025-10-15	1170	336 384.58
	DEMANDE DE PAIEMENT	
TOTAL		1 045 306.50
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.		
2025-10-01	62267	-55.18
	CRÉDIT	
2025-10-09	62334	163.23
	POUBELLES + NAPPES	
2025-10-01	62934	174.74
	NAPPES	
2025-10-14	63294	71.26
	CAISSE DE PAPIER DE	
2025-10-22	63564	296.57
	SAVON À PLANCHER + S	
2025-10-23	63615	137.30
	SQUEEGEE	
TOTAL		787.92
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS		
2025-10-31	1020	2 874.38
	COMMUNICATION MARKET	
TOTAL		2 874.38
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER		
2025-10-01	27047	630.13
	PVC	
2025-10-22	27222	1 299.69
	POMPE RUE RACINE	
TOTAL		1 929.82
GROUPE ENVIRONEX		
2025-10-01	1142193	58.64
	VILLAGE	
2025-10-01	1142194	717.18
	EAU POTABLE MAILLARD	
2025-10-01	1142195	736.99
	EAU USÉE	
2025-10-30	1153471	101.76
	PETITE-RIVIÈRE - VIL	
2025-10-30	1153472	375.40
	EAU POTABLE - MAILL	
2025-10-30	1153473	377.70
	EAU USÉE	
TOTAL		2 367.67

ÉQT4	
2025-10-15 085712	5 656.77
MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ	
TOTAL	5 656.77
EQUIPEMENT GMM INC.	
2025-10-01 137340	3 099.68
ACHAT D'ORDINATEUR F	
2025-10-01 137341	627.92
RAPPORT DE SERVICE	
2025-10-01 137470	250.65
RAPPORT DE SERVICE	
2025-10-01 159080-S	45.13
NOIR	
2025-10-01 159081-S	317.80
COULEUR	
2025-10-31 159342-S	53.96
NOIR	
2025-10-31 159343-S	315.73
COULEUR	
TOTAL	4 710.87
EQUIPEMENT CHARLEVOIX INC	
2025-10-01 48063	625.92
APPEL DE SERVICE POU	
TOTAL	625.92
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	
2025-10-01 202502650652	90.00
AVIS DE MUTATION	
2025-10-31 202502947289	114.00
AVIS DE MUTATION	
TOTAL	204.00
ME FREDERIC TREMBLAY	
2025-10-17 2004	3 661.96
ARBITRAGE - VACANCES	
TOTAL	3 661.96
SERVICE D'ÉQUIPEMENTS GD	
2025-10-15 00062159	279.99
CHAINE DE CONVOYEUR	
2025-10-21 00062238	155.37
BRAGUETTE DE LUMIÈRE	
2025-10-22 00062255	95.97
RESSORT	
TOTAL	531.33
GROUPE GÉOS INC	
2025-10-01 002338	3 959.45
DÉCONTAMINATION DE L	
2025-10-01 002946	10 081.27
SERVICES PROFESSIONE	
TOTAL	14 040.72
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	
2025-10-21 16321	18 898.44
SURVEILLANCE DE CHAN	
2025-10-13 16325	876.11
PASSAGE À NIVEAU PRI	
TOTAL	19 774.55
GROUPE CCL	
2025-10-16 152738	446.10
FORMULAIRES ÉLECTION	
2025-10-16 152762	2 514.50
FORMULAIRES ÉLECTION	
TOTAL	2 960.60
FQM ASSURANCES INC.	
2025-10-01 21140	146.06
AJUSTEMENT ASSURANCE	
2025-10-24 21686	19.62
MODIFICATION DE POLI	
TOTAL	165.68

GROUPE PAGES JAUNES		
2025-10-13	INV05829126	168.51
PLACEMENT LOCAL		
TOTAL		168.51
HARP CONSULTANT		
2025-10-15	2582	6 757.83
GESTION DE PROJET BA		
TOTAL		6 757.83
XYLEM CANADA COMPANY		
2025-10-03	3558430815	862.31
RÉPARATION POMPE E-O		
2025-10-06	3558430871	3 235.76
FOURNITURE CAMION GR		
TOTAL		4 098.07
L'ARSENAL		
2025-10-01	FC-001601	142.02
BRODERIES		
2025-10-02	FV-000489	1 172.75
MOUSSE NATIONAL FOAM		
2025-10-20	FV-000883	235.36
BÂCHE DE TRANSPORT		
2025-10-28	FV-001052	3 650.82
RADIOS ET ENSEMBLE D		
TOTAL		5 200.95
LES HUILES DESROCHES INC.		
2025-10-20	279346	1 442.07
CHAUFFAGE ÉGLISE		
TOTAL		1 442.07
LES TRANSPORTEURS EN VRAC CHARLEVOIX		
IN		
2025-10-31	034457	137.97
LIVRETS DE RONDE DE		
2025-10-10	2025183	44 678.18
SEMAINE DU 6 AU 10 O		
TOTAL		44 816.15
LOCATION MASLOT INC.		
2025-10-01	112324	1 590.84
LOCATION TOWER LIGHT		
2025-10-01	112325	1 127.12
LOCATION TOWER LIGHT		
2025-10-01	112386	49.41
taille-haie		
2025-10-10	112764	160.13
SCIE À BÉTON		
2025-10-14	112812	174.37
LOCATION D'UN COMPRE		
2025-10-24	113025	9.19
KIT DE RÉPARATION SO		
2025-10-31	113300	21.83
FITTING DE PLOMBERIE		
TOTAL		3 132.89
MACPEK INC.		
2025-10-10	74452293-00	770.99
DÉMARREUR + IMPLIED		
2025-10-16	74453017-00	1 179.59
LUMIÈRES		
TOTAL		1 950.58
MARC BERTRAND		
2025-10-31	25-01-06	717.44
HONORAIRE MAISON GAB		
TOTAL		717.44
MATREC		
2025-10-01	N20020208073	1 044.68
BAC LOCATIF AU FIEF		
2025-10-31	N20020213167	137.98
BAC LOCATIF AU FIEF		

TOTAL	1 182.66
MEDIMAGE INC.	
2025-10-01 15569 ÉCUSONS	886.32
TOTAL	886.32
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	
2025-10-14 FV1-0678988 10 x 5 GALLONS DE CH	293.08
TOTAL	293.08
MRC DE CHARLEVOIX	
2025-10-31 8798 MAIN D'OEUVRE DÉBOIS	8 700.24
2025-10-31 8802 LICENCES ULTIMA	748.91
TOTAL	9 449.15
COUR MUNICIPALE MRC CÔTE DE BEAUPRÉ	
2025-10-01 CRF2500415 COUR MUN.-DEFICIT 20	1 566.76
TOTAL	1 566.76
PIECES D'AUTOS G.G.M.	
2025-10-01 084-596329 FUSE 5 AMP POUR HIVE	26.42
2025-10-01 084-596330 FREINS + PIÈCES	-84.07
2025-10-03 084-596758 FREINS + PIÈCES	84.07
2025-10-09 084-597318 LUMIÈRES	24.12
2025-10-15 084-597768 CONNECTEUR AILE DE C	99.29
2025-10-16 084-597952 SAVON A MAIN + NETTO	143.89
2025-10-20 084-598279 clé allen	64.38
2025-10-21 084-598388 LUMIÈRE D'AILE DE CÔ	391.74
2025-10-27 084-598978 PIN POUR TERMINAL	104.77
2025-10-27 084-598934 CUTTER PIN + PIN	137.30
2025-10-31 084-600050 LUMIÈRE POUR FLÈCHE	34.26
2025-10-20 872-676489 TOILE DE BOITE DE CA	264.44
TOTAL	1 185.84
OK PNEUS LA MALBAIE	
2025-10-27 72251 6 PNEUS POUR PELLE M	3 939.04
TOTAL	3 939.04
OMNI-TECH SPORTS	
2025-10-06 1272 MONTAGE + DÉMONTAGE	6 898.50
TOTAL	6 898.50
BOULET DÉPÔT	
2025-10-02 556736 ARBRE GENEVRIER + VI	118.28
TOTAL	118.28
PERFORMANCE FORD LTEE	
2025-10-01 FP62183 SEALS DE ROUES	169.06
2025-10-25 FP62304 CATALYSEUR	1 095.96
TOTAL	1 265.02
UNI-SELECT CANADA INC.	
2025-10-01 1692-302518 HOSE POUR TORCHE	200.57

2025-10-08	1692-303078	150.02
	ÉTRIER POUR GALIPER	
2025-10-28	1692-304768	481.92
	PIÈCES POUR CONDUITE	
2025-10-30	1692-305032	12.60
	PIN POUR BALASTRE	
TOTAL		845.11
PIXPHOTOS		
2025-10-28	293	3 353.44
	MANIPULATION NUMÉRIQ	
TOTAL		3 353.44
PLOMBERIE GAUDREULT		
2025-10-08	47328	1 116.87
	URGENCE DE 23 SEPTEM	
2025-10-21	47543	47.08
	COLLE ET PRIMER	
TOTAL		1 163.95
POINT CO		
2025-10-01	025-5968	286 285.00
	INFRASTRUCTURE RUE D	
TOTAL		286 285.00
ÉQUIPEMENT PRO-CAT INC		
2025-10-01	23264	28.74
	GASKET -	
TOTAL		28.74
PUROLATOR INC.		
2025-10-18	545221991	8.17
	LETTRE RECOMMANDÉE	
2025-10-11	570253093	49.33
	FOURNITURE ÉLECTIONS	
2025-10-04	585205228	8.17
	ENVOI RECOMMANDÉ	
TOTAL		65.67
QUINZEE + PROULXSAVARD		
2025-10-08	25103	37 590.05
	PROJET BÂTIMENT MULT	
TOTAL		37 590.05
REAL HUOT INC.		
2025-10-01	5628477	1 391.53
	QUINCAILLERIE POUR E	
TOTAL		1 391.53
REVENU QUÉBEC		
2025-10-01	IMP1006553	741.17
	PANNEAU D'INVESTISSE	
TOTAL		741.17
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.		
2025-10-01	293812	1 037.07
	COUTEAUX	
2025-10-24	295564	8 306.94
	COUTEAUX	
TOTAL		9 344.01
S3-K9		
2025-10-01	20051	869.22
	AGENCE DE SÉCURITÉ D	
2025-10-01	20530	869.22
	AGENCE DE RÉCURITÉ D	
2025-10-01	20916	2 655.94
	AGENCE DE SÉCURITÉ D	
2025-10-01	21166	1 248.64
	AGENCE DE SÉCURITÉ D	
2025-10-09	21613	1 272.78
	AGENCE DE SÉCURITÉ 3	
2025-10-01	22004	1 003.74
	AGENCE DE SÉCURITÉ D	
2025-10-08	22126	869.22
	AGENCE DE SÉCURITÉ D	

2025-10-15	22198	869.22
	AGENCE DE SÉCURITÉ D	
2025-10-22	22408	869.22
	agence de sécurité d	
2025-10-29	22515	869.22
	AGENCE DE SÉCURITÉ D	
2025-10-31	22542	869.22
	AGENCE DE SÉCURITÉ D	
2025-10-23	CR-20916	-89.68
	CRÉDIT	
TOTAL		12 175.96
SANI CHARLEVOIX INC.		
2025-10-01	FV4-0093030	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-01	FV4-0093031	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-01	FV4-0093076	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-01	FV4-0093077	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-01	FV4-0093091	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-01	FV4-0093092	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-06	FV4-0093144	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-06	FV4-0093146	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-09	FV4-0093257	402.42
	LOCATION TOUILETTES	
2025-10-09	FV4-0093264	97.73
	NETTOYAGE TOILETTE C	
2025-10-09	FV4-0093265	97.73
	NETTOYAGE TOILETTE C	
2025-10-20	FV4-0093577	97.73
	NETTOYAGE TOILETTE C	
2025-10-20	FV4-0093579	97.73
	NETTOYAGE TOILETTE C	
2025-10-23	FV4-0093646	172.46
	LOCATION TOILETTES C	
2025-10-23	FV4-0093684	172.46
	LOCATION TOILETTES C	
2025-10-28	FV4-0093697	2 092.58
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-22	FV4-0093786	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
2025-10-22	FV4-0093787	97.73
	NETTOYAGE TOILETTES	
TOTAL		4 208.14
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.		
2025-10-01	28784	833.57
	DÉMENTELER DEK HOCKE	
TOTAL		833.57
SOLUGAZ		
2025-10-01	505187	109.54
	PROPANE	
2025-10-01	505284	9.78
	LOCATION OCYGENE T	
2025-10-31	506955	9.78
	LOCATION OXYGENE T	
TOTAL		129.10
SPÉCIALITÉS RIVE-NORD INC		
2025-10-01	444	557.63
	DÉCODER LE GRADEUR	
2025-10-16	122481	275.62
	QUINCAILLERIE ET SIG	
TOTAL		833.25

STÉPHANIE TURCOTTE-SIMARD		
2025-10-31	REMB. REMBOURSEMENT DÉRANG	50.58
TOTAL		50.58
STINSON		
2025-10-01	INV61127 TRAITEMENT DE FISSUR	1 149.75
2025-10-01	INV61128 TRAITEMENT DE FISSUR	5 806.24
TOTAL		6 955.99
STRATJ INC		
2025-10-01	4055 PLAN MUNICIPAL DE SÉ	11 302.04
TOTAL		11 302.04
SUPERIOR SANY SOLUTIONS		
2025-10-30	4967928 ACHAT DE CHLORE	906.69
2025-10-31	4970671 ROBINET DE BARIL	23.79
TOTAL		930.48
SYNDICAT CANADIEN DE LA		
2025-10-31	OCTOBRE 2025 COTISATIONS SYNDICAL	1 463.37
TOTAL		1 463.37
SÉCUOR INC.		
2025-10-15	14675 TÉLÉSURVEILLANCE	22.98
2025-10-15	146755 TÉLÉSURVEILLANCE	22.98
2025-10-15	146798 TÉLÉSURVEILLANCE	22.98
2025-10-15	146885 TÉLÉSURVEILLANCE	22.98
TOTAL		91.92
TETRA TECH QI INC.		
2025-10-31	60942404 PROLONGEMENT RUE DU	21 617.20
TOTAL		21 617.20
TRANSPORT R.J. TREMBLAY		
2025-10-01	57724 TRANSPORT DE EIRS VE	147.43
2025-10-01	60087 TRANSPORT DE PRSF VE	279.59
2025-10-01	60297 TRANSPORT DE OMNI-TE	304.97
2025-10-01	60319 TRANSPORT DE BRANDT	76.46
2025-10-01	60426 TRANSPORT DE PROJECT	76.33
TOTAL		884.78
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS		
2025-10-27	142115 GÉNÉRAL	301.81
2025-10-27	142117 RELATIONS DE TRAVAIL	1 837.74
2025-10-27	142118 MUNICIPALITÉ C. LOUI	2 700.40
2025-10-27	142120 MUNICIPALITÉ C. M.P.	2 222.55
2025-10-27	142122 AVIS JURIDIQUE	1 238.86
2025-10-27	142123 OPINION - PROJET D'E	896.81
2025-10-27	142127 RECOUVREMENT DE TAXE	7 960.83
2025-10-27	142128	8 651.87

MUNICIPALITÉ C. SCFP	
2025-10-27 142129	1 841.03
MUNICIPALITÉ C. PAUL	
2025-10-27 142132	574.88
SERVICE PREMIÈRE LIG	
TOTAL	28 226.78
TREMBLAY & FORTIN	
2025-10-21 24231	16 151.12
ARPENTAGE RUE DUFOUR	
2025-10-23 24252	2 115.54
ARPENTAGE SUR VICTOR	
TOTAL	18 266.66
VERSALYS-TECHNOLOGIES	
2025-10-01 301296	268.76
FORMATION COPILOT	
2025-10-23 301495	342.06
FORMATION AGENT DE D	
TOTAL	610.82
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	
2025-10-02 5FD000322	645.33
ENTRAIDE POMPIERS -	
TOTAL	645.33
VITRERIE ROMÉO COTÉ INC.	
2025-10-01 91630	468.78
RÉPARATION PORTE DE	
2025-10-17 6151-5572501	426.36
VITRE LAMINÉE POUR P	
TOTAL	895.14
WURTH CANADA LIMITEE	
2025-10-08 26589088	34.47
ABSORBANT	
2025-10-09 26591420	285.08
LUMIÈRE + MULTIMÈTRE	
TOTAL	319.55

TOTAL 2 008 002.71

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Stéphane Simard, certifie par la présente, qu’il y a les crédits disponibles pour le paiement des factures à payer pour septembre 2025 et ci-dessus énumérées.

Stéphane Simard, greffier-trésorier

Il est proposé par Leopold Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour septembre 2025, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

Rés.041125
3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en septembre 2025, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
--------------------	------------------	---------

ÉPICERIE DU VILLAGE INC.	12623	6 748.29
LA VIRÉE NORDIQUE DE CHARLEVOIX	12624	1 500.00
GESTION PARENT-BERNIER INC.	12625	2 051.78
ADMQ ZONE 15 LA CAPITALE	12626	459.90
ADN COMMUNICATION	12627	1 043.40
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	12628	346.88
ÉNERGIES SONIC INC.	12629	6 296.90
GRAPHICA IMPRESSION	12630	919.80
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	12631	899.98
A. TREMBLAY & FRERES LTEE	12632	16 347.91
AUBE ANCTIL PICHETTE ET ASS.	12633	1 437.19
AUREL HARVEY ET FILS INC.	12634	47 501.24
PRODUITS BCM LTÉE	12635	6 027.79
BOUCHARD ET GAGNON	12636	4 930.33
CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS	12637	388.16
CHEZ ORIGENE INC.	12638	1 187.58
CHEZ S. DUCHESNE INC.	12639	480.37
CIMI INC.	12640	1 091.31
C.L. DÉBOSSSELAGE INC.	12641	1 924.77
CONCASSAGE DU ST-LAURENT	12642	27 162.84
CONSTRUCTION M.P.	12643	1 759.12
CONSTRUCTIONS ST-GELAIS	12644	8 464.78
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ L'AFFLUENT	12645	1 207.24
9309-1197 QUÉBEC INC	12646	317.45
DESJARDINS AUTO-COLLECTION	12647	177.58
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	12648	2 297.31
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	12649	2 874.38
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	12650	873.04
EPILOBE MÉDIA	12651	3 035.34
ÉQUIPEMENT STINSON (QC) INC	12652	8 048.25
EQUIPEMENT GMM INC.	12653	250.65
FISSURE CHARLEVOIX	12654	528.89
FLEURISTE RÊVE EN FLEURS	12655	100.03
F. MARTEL ET FILS INC.	12656	2 374.11
GROUPE GÉOS INC	12657	4 629.96
GILLES LAVOIE	12658	200.00
GROUPE PAGES JAUNES	12659	170.32
XYLEM CANADA COMPANY	12660	3 226.34
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	12661	482.90
LOCATION MASLOT INC.	12662	1 122.06
LYDIE GUAY	12663	1 320.12
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	12664	347.74
MRC DE CHARLEVOIX	12665	211 165.50
PIECES D'AUTOS G.G.M.	12666	2 428.35
NICOLL TREMBLAY	12667	425.00
OK PNEUS LA MALBAIE	12668	2 758.50
SAINT-GILLES - PAPETERIE ARTISANALE	12669	3 515.36
PERFORMANCE FORD LTEE	12670	756.33
PG SOLUTIONS INC.	12671	247.20
POINT CO	12672	330 260.69
PRECISION S.G. INC	12673	1 493.07
PUROLATOR INC.	12674	112.80
REAL HUOT INC.	12675	578.64
RICHARD FOSTER	12676	500.00
ROSE-MARIE GAUTHIER	12677	689.85
S3-K9	12678	3 683.82
SANI CHARLEVOIX INC.	12679	390.92
S. COTÉ ELECTRIQUE INC.	12680	396.66
SOLUGAZ	12681	515.88
SOMAVRAC C.C. INC.	12682	2 282.25
SPCA CHARLEVOIX	12683	4 444.65
SPÉCIALITÉS RIVE-NORD INC	12684	557.63
STELEM	12685	501.29
SÉCUOR INC.	12686	91.83
TETRA TECH QI INC.	12687	22 979.36
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	12688	1 269.94

TRANSPORT R.J. TREMBLAY	12689	339.26
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	12690	17 599.42
VITRERIE ROMÉO COTÉ INC.	12691	471.40
WURTH CANADA LIMITEE	12692	369.70
CATHERINE ROBERGE	12693	407.00
MATHIEU ROUSSEAU	12694	300.00
STEVEN CÔTÉ	12695	115.00
MARIE-LYNE PERRON	12696	140.00
ROY SYLVAIN, VINCENT JULIE	12697	884.78
SYNDICAT CANADIEN DE LA	12698	1 099.12
C.É.G.E.P. DE ST-LAURENT	12699	3 213.55
CENTRE ADMINISTRATIF DE LA QUALIFICATION	12700	133.00
LE REGROUPEMENT DES ARTISTES ET	12701	4 400.00
ARTISANS		
HOTEL CAP-AUX-PIERRES	12702	2 948.27
ANIMA CONFÉRENCES ET FORMATIONS	12703	2 891.41
TOTAL		799 911.46

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	6194	13 858.17
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	6195	32 602.20
BELL MOBILITÉ	6196	173.37
HYDRO-QUEBEC	6197	857.32
TELUS MOBILITE	6198	1 047.56
HYDRO-QUEBEC	6199	1 711.12
HYDRO-QUEBEC	6200	718.20
HYDRO-QUÉBEC	6201	1 283.91
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	6202	454.15
COGECO CONNEXION INC	6203	101.13
HYDRO-QUEBEC	6204	1 680.09
BELL CANADA	6205	169.70
BELL CANADA	6206	156.79
BELL CANADA	6207	108.71
HYDRO-QUEBEC	6208	540.75
HYDRO-QUEBEC	6209	100.12
HYDRO-QUEBEC	6210	1 028.50
HYDRO-QUEBEC	6211	169.76
HYDRO-QUEBEC	6212	377.90
HYDRO-QUEBEC	6213	379.95
HYDRO-QUEBEC	6214	5 335.53
TOTAL		62 854.93

Il est proposé par Léopold Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements d’octobre 2025 et comme ci-dessus rédigé et communiqués.

ADOPTÉE

4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

Rés.051125

4.1. – Projet 2 de règlement numéro 765, modifiant le règlement de zonage no 603

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le règlement de zonage numéro 603 ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (chapitre A-19.1), le conseil d’une municipalité peut adopter un règlement portant sur le zonage et le modifier suivant les modalités prescrites ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier le règlement de zonage pour permettre la mise en place d’écurie en zone H-42 ainsi que la modification de l’article 15.5.3 du règlement de zonage #603 afin de permettre la garde d’un maximum de six chevaux en zones H-30, H-38, H-40, H-41, H-42 et H-43;

CONSIDÉRANT QU’UN avis de motion a été donné lors de la séance du 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT QU’UNE consultation publique a été tenue le 21 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu d’adopter le projet 2 du Règlement numéro 765;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUE SUIT :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 765 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603**

ARTICLE 1 INCLUSION DU PRÉAMBULE

Le PRÉAMBULE fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

- Le présent règlement a pour objet d’autoriser la mise en place d’écurie en zone H-42 et de modifier les conditions de garde de chevaux en zones H-30, H-38, H-40, H-41, H-42 et H-43.

**ARTICLE 3 MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES
PRÉSENTE À L’ARTICLE 5.3.2**

- La grille des usages présente à l’article 5.3.2 du règlement de zonage est modifiée comme suit;

**Zones habitations « H »
Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones
		H-42
4.2	GROUPE RÉSIDENTIEL	
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X
A.2	Habitations unifamiliales jumelées	
A.3	Habitations unifamiliales en rangée	
B.1	Habitations bifamiliales isolées	X
B.2	Habitations bifamiliales jumelées	
B.3	Habitations bifamiliales en rangée	
C.1	Habitations multifamiliales isolées	
C.2	Habitations multifamiliales jumelées	
C.3	Habitations multifamiliales en rangée	
D	Maisons mobiles	
4.3	GROUPE COMMERCIAL	
A	Bureaux	
A.1	Bureaux d'affaires	

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones
		H-42
A.2	Bureaux de professionnels	
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation	X
B	Services	
B.1	Services personnels / Soins non médicaux	
B.2	Services financiers	
B.3	Garderies en installation	
B.4	Services funéraires	
B.5	Services soins médicaux de la personne	
B.6	Services de soins pour animaux	
B.7	Services intégrés à l'habitation	X
C	Établissements hébergement / restauration	
C.1	Établissements de court séjour	
C.2	Établissements de restauration	
C.3	Résidence de tourisme	X ⁽³⁾
D	Vente au détail	
D.1	Magasins d'alimentation	
D.2	Établissement de vente au détail	
D.3	Autres établissements de vente au détail	
E	Établissements axés sur l'auto	
E.1	Services d'entretien et de vente de véhicules	
E.2	Débites d'essence	
F	Établissements construction / transport	
F.1	Entrepreneurs en construction/ excavation / voirie	
F.2	Transport véhicules lourds	
G	Établissements de récréation	
G.1	Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée	
G.2	Activités intérieures à caractère commercial	
G.3	Activités extérieures à caractère commercial	
G.4	Activités extensives reliées à l'eau	
H	Commerces liés aux exploitations agricoles	
4.4	GROUPE COMMUNAUTAIRE	
A	Établissements religieux	
B	Établissements d'enseignement	
C	Institutions	
D	Services administratifs publics	
D.1	Services administratifs gouvernementaux	
D.2	Services de protection	
D.3	Services de voirie	
E	Équipements culturels	
F	Cimetières	
4.5	GROUPE AGRICOLE	
A	Culture du sol	
B	Élevage d'animaux	
C	Élevage en réclusion	
D	Chenils	
4.6	GROUPE INDUSTRIEL	
A	Industries de classe A	
B	Industries de classe B	
C	Industries de classe C	
D	Activités d'extraction	
E	Activités de transport et d'entreposage	
F	Activités industrielles artisanales	
Usages spécifiquement autorisés		
Écurie		X

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones
		H-42
Usages spécifiquement non autorisés		
Constructions spécifiquement autorisées		

ARTICLE 4 MODIFICATION DE L’ARTICLE 15.5.3 – EXCEPTION

L’article 15.5.3 du règlement de zonage est modifié comme suit;

Nonobstant les articles 15.5.1 et 15.5.2, la garde ou l’élevage de chevaux est autorisé dans les zones H-30, H-38, H-40, H-41, H-42 et H-43 sur les terrains de 10 000 m² et plus selon les modalités suivantes;

Dimensions du terrain	Nombre de chevaux permis
Entre 10 000 m ² et 19 999 m ²	Maximum de 3 chevaux
20 000 m ² et plus	Maximum de 6 chevaux

L’usage doit être exercé entièrement dans une zone où la garde ou l’élevage de chevaux est permise via l’article 15.5.3. Lorsqu’un terrain est situé sur deux zones contiguës, les dimensions du terrain mentionné ci-haut doivent être entièrement localisées dans une zone où la garde ou l’élevage ou de chevaux est permise via l’article 15.5.3

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Serge Bilodeau, maire Stéphane Simard, dg et greffier-trésorier

4.2- Avis de motion - modifiant le règlement 694 concernant la rémunération des élus

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

AVIS DE MOTION

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Je, Serge Bilodeau, maire, donne avis de motion de la présentation du projet de règlement 766 modifiant le règlement sur la rémunération des élus no 694.

Rés.061125
4.2.1 - Présentation du projet de règlement 766 - modifiant le règlement 694 sur la rémunération des élus pour l’année 2026 et les suivantes

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018 ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d’une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l’imposition d’une rémunération

minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du règlement 694, les conseillers ont obtenu une augmentation 3 % inférieur à celle obtenue par le maire;

ATTENDU QUE monsieur le maire, Serge Bilodeau, désire réajuster le salaire du maire afin de s'assurer que l'augmentation décrétée lors de l'adoption du règlement 694 soit la même pour tous les membres du conseil ;

EN CONSEQUENCE : il est proposé par Serge Bilodeau et résolu unanimement, que le présent projet de règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 766
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 694 FIXANT LA RÉMUNÉRATION
DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DE LA MUNICIPALITÉ DE
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2022 ET
SUIVANTES**

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

2. Objet

Le présent règlement modifie le règlement 694 sur le traitement des élus municipaux.

3. Rémunération du maire

Que le paragraphe 3. Rémunération du maire :

« La rémunération annuelle du maire est fixée à 38 800 \$ pour l'exercice financier de l'année 2022 (ceci incluant l'allocation de dépense), étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement. »

Soit remplacé par :

« La rémunération annuelle du maire est fixée à 37 938 \$ pour l'exercice financier de l'année 2022 (ceci incluant l'allocation de dépense), étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement. »

4. Rémunération du maire suppléant

Ajouter au Paragraphe 4. Rémunération du maire suppléant :

« La rémunération du maire suppléant (pro-maire) est fixée à 900 \$ pour l'exercice financier de l'année 2022 (ceci incluant l'allocation de dépense) étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté

annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement. »

5. Application

Le directeur général est responsable de l'application du présent règlement.

6. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

Serge Bilodeau, maire Stéphane Simard, dg et greffier-trésorier

4.3- Avis de motion – Règlement 767 modifiant le règlement 650

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présentera le règlement 767 modifiant le règlement no 650 Prévoyant les règles de régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ainsi que les règles de participation des citoyens aux assemblées :

- Ajouter : « *Lors d'une séance ordinaire, la période de questions prévue au début est d'une durée de 15 minutes et doit porter sur des points à l'ordre du jour.* »

Rés.071125

4.3.1 – Présentation et dépôt du projet de Règlement 767 - modifiant le règlement no 650 Prévoyant les règles de régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ainsi que les règles de participation des citoyens aux assemblées

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est nécessaire de procéder à l'amendement du règlement no 650;

ATTENDU QUE cette modification souhaitée concerne l'ajout d'une première période de questions, habituellement située au début de l'assemblée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 11 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE le conseil décrète par cet amendement au règlement no 650, ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Projet de règlement 767

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Modification de l'article 39

Modifier « Lors d'une séance ordinaire, la période de questions prévue à la fin est d'une durée de 30 minutes »

Par « Lors d'une séance ordinaire ou spéciale, la première période de questions est d'une durée de 15 minutes et la deuxième d'une durée de 30 minutes. »

ARTICLE 3. Modification de l'article 44.

Ajouter « À la première période de questions, une seule question peut être posée tant que les autres personnes présentes n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur question. Aux plus deux questions par personne peuvent être posées à la première période de questions. Le président peut cependant permettre une question complémentaire à celles déjà posées »

ARTICLE 4. Entrée en vigueur du règlement no 767

Le présent règlement no 767 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Serge Bilodeau, maire Stéphane Simard, dg et greffier-trésorier

5- Résolutions

Rés.081125

5.1- Embauche – journaliers généraux (2)

ATTENDU QUE la municipalité a identifié des besoins au poste de journalier général;

ATTENDU QUE le poste de journalier a été affiché à l'interne et à l'externe;

ATTENDU QUE monsieur Jean Harvey, madame Nancy Giroux et madame Geneviève Morin ont procédé à des entrevues en octobre 2025;

ATTENDU QUE plusieurs candidats potentiels ont été rencontrés;

ATTENDU QUE monsieur Éric Boivin actuellement journalier temporaire a manifesté son intérêt pour le poste;

ATTENDU QUE les supérieurs de monsieur Boivin se sont montrés satisfaits de son travail;

ATTENDU QU'un autre candidat, monsieur Mathieu Lachance, est ressorti du lot lors des entrevues;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François confirme l'embauche de messieurs Éric Boivin et Mathieu Lachance pour les postes de journaliers généraux.

ADOPTÉE

Rés.091125

5.2- Embauche - journalier/opérateur saisonnier – 2025-2026

ATTENDU QUE la municipalité a identifié des besoins au poste de journalier/opérateur saisonnier;

ATTENDU QUE plusieurs candidats ont été approchés et rencontrés par le directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François confirme l'embauche de monsieur Jean Ménard pour le poste de journalier/opérateur saisonnier pour la saison hivernale 2025-2026.

ADOPTÉE

Rés.101125

5.3- Dénèigement Côteaux-Maillard – Saison 2025-2026

ATTENDU QUE le chemin Côteaux-Maillard est un chemin privé situé sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

ATTENDU QUE ce chemin dessert des propriétés résidentielles et qu'il est dans l'intérêt des occupants que l'accès soit sécuritaire en période hivernale;

ATTENDU QUE la municipalité peut, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, offrir certains services sur des voies privées et en établir les conditions, notamment quant à la récupération des frais;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'autoriser le déneigement de ce chemin privé pour la saison hivernale 2025-2026 et d'établir que les frais seront assumés par les propriétaires desservis;

EN CONSÉQUENCE, de ce qui précède : Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le déneigement, le grattage et, au besoin, l'épandage d'abrasif sur le chemin Côteaux-Maillard pour la saison hivernale 2025-2026;

D'établir que le coût du service de déneigement du chemin Côteaux-Maillard pour la saison 2025-2026 est fixé à 9 500 \$ et qu'il sera facturé aux propriétaires desservis, par l'entremise de leur comité de gestion;

D'autoriser la direction générale et le service de la trésorerie à émettre les factures aux propriétaires concernés et à percevoir les montants dus;

QUE cette proposition soit valide uniquement pour la saison 2025-2026 et que le regroupement fasse appel à un déneigeur privé pour les hivers à venir, les cas échéants.

ADOPTÉE

Rés.111125

5.4- Demande de paiement #1 DELTEC Constructions 2022 inc. – Bâtiment multifonctionnel

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a mandaté Deltec Construction 2022 Inc., par résolution (210725) pour effectuer les travaux de construction du bâtiment multifonctionnel dans le parc entrepreneurial pour une somme estimée à 3 999 169.19 \$;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués en août et septembre 2025 et son conforme aux attentes de la municipalité;

ATTENDU QUE les architectes au dossier Quinzhee + Proulx/Savard ont recommandé le paiement #1;

ATTENDU LA réception de la première facture de Deltec Construction 2022 Inc., facture s'élevant à 708 921.92 \$;

ATTENDU QUE monsieur Guillaume Fafard architecte, a recommandé un paiement au montant de 708 921.92 \$ incluant les taxes, ce qui a été fait;

ATTENDU QU'à la suite d'une analyse des différents documents, la municipalité a constaté que ceux-ci étaient conformes et que les travaux répondaient aux attentes initiales;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Léopold Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement numéro 1 à Deltec Construction 2022 Inc pour les travaux de construction du bâtiment multifonctionnel dans le parc entrepreneurial au montant de 708 921.92 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Rés.121125

5.5- Demande de paiement #2 DELTEC Constructions 2022 inc. – Bâtiment multifonctionnel

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a mandaté Deltec Construction 2022 Inc., par résolution (210725) pour effectuer les travaux de construction du bâtiment multifonctionnel dans le parc entrepreneurial pour une somme estimée à 3 999 169.19 \$;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués en septembre et octobre 2025 et son conforme aux attentes de la municipalité;

ATTENDU QUE les architectes au dossier Quinzhee + Proulx/Savard ont recommandé le paiement #2;

ATTENDU LA réception de la seconde facture de Deltec Construction 2022 Inc., facture s'élevant à 336 384.58 \$;

ATTENDU QUE monsieur Guillaume Fafard architecte, a recommandé un paiement au montant de 336 384.58 \$ incluant les taxes, ce qui a été fait;

ATTENDU QU'à la suite d'une analyse des différents documents, la municipalité a constaté que ceux-ci étaient conformes et que les travaux répondaient aux attentes initiales;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Léopold Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement numéro 2 à Deltec Construction 2022 Inc pour les travaux de construction du bâtiment multifonctionnel dans le parc entrepreneurial au montant de 336 384.58 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Rés.131125

5.6- Comité Zip Saguenay-Charlevoix – Mandat réfection des berges 2025-2027

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est interpellée par l'érosion des berges au Parc des Riverains et des conséquences que cela apporte sur la plage et ces accès;

ATTENDU QUE l'érosion engendrée par les fortes marées menace en effet certaines installations situées près des berges, notamment des sanitaires, un petit restaurant et une aire de repos, en plus de compromettre les zones végétalisées du marais côtier. Lors de la saison estivale, le fort achalandage engendre également une pression importante sur les accès au fleuve;

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre le plan de Protection et restauration des berges du parc des Riverains, plan entrepris en 2024 qui donne des résultats prometteurs après un an;

ATTENDU QUE cette seconde phase pourra faire l'objet d'une demande de financement au Fonds d'action Saint-Laurent (FASL) par le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix (ZIPSC);

ATTENDU QUE la municipalité offrira son soutien en nature à travers son expertise et en contribuant financièrement au projet pour soutenir le Comité ZIPSC dans sa réalisation;

ATTENDU QUE dans le contexte du réaménagement et de l'agrandissement du parc des Riverains, la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite trouver des solutions durables et basées sur l'environnement pour répondre aux problèmes d'érosion et d'accessibilité au fleuve au parc des Riverains.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Viviane De Bock et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François propose un projet de restauration via des techniques de végétalisation et de stabilisation des berges présentées par le Comité ZIPSC;

QUE la municipalité mandate le Comité ZIP SC pour déposer une demande de financement au FASL;

QUE monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, puisse signer les documents nécessaires au dépôt de la demande de contribution financière;

QUE la municipalité appuie le projet et s'engage à fournir une contribution en espèces d'un maximum de 12 000 \$ ainsi qu'une aide logistique pour la réalisation des travaux terrain.

QUE le poste budgétaire no 02 32000 410 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.141125

5.7- SIGNATAIRES AUTORISÉS INSTITUTION BANCAIRE - 2025

CONSIDÉRANT QU'une élection municipale a eu lieu le 2 novembre 2025 et que monsieur Serge Bilodeau est devenu maire et que madame Catherine Coulombe est devenue conseillère municipale de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil, incluant monsieur Serge Bilodeau et madame Catherine Coulombe, ont été assermentés le 10 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Desjardins afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Robert Lavoie il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, pour les comptes détenus chez Desjardins à compter du 11 novembre 2025;

- Serge Bilodeau, maire, OU
- Catherine Coulombe maire suppléant

CONJOINTEMENT AVEC :

- Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier
OU
- Geneviève Morin, greffière-trésorière adjointe;

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, pour tous les comptes détenus chez Desjardins;

QUE le conseil autorise Stéphane Simard, directeur général en tant qu'administrateur principal du service en ligne: AccèsD Affaires.

QUE la présente résolution abroge toute résolution portant sur le même sujet.

ADOPTÉE

Rés.151125

5.8- Nomination d'un substitut au conseil de la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Jacques Bouchard il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François nomme madame la conseillère Catherine Coulombe à titre de substitut au conseil de la MRC de Charlevoix.

ADOPTÉE

Rés.161125

5.9- Renouvellement membre ACCÈS Petite-Rivière

ATTENDU QUE le conseil d'administration d'Accès Petite-Rivière est composé de trois (3) membres issus de la société civile;

ATTENDU QU'un des membres, madame Chantale Savard a remis sa démission en date du 3 novembre 2025;

en conséquence, sur une proposition de Jacques Bouchard il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François comble le poste et nomme monsieur Bernard Duchesne à titre de membre du conseil d'administration par intérim d'Accès Petite-Rivière. Monsieur Duchesne siégera à titre de représentant du milieu.

ADOPTÉE

Rés.171125

5.10-Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2026;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et les villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons ainsi que du calcium liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par Robert Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure de calcium solide en flocons ainsi que du calcium liquide nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2026;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE ma Municipalité reconnaisse que l’UMQ recevra, directement de l’adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants;

QUE ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d’appel d’offres;

QU’UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l’Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Rés.181125
5.11- Loi sur l’accès à l’information – transfert de responsabilité

ATTENDU QUE monsieur Serge Bilodeau, maire, est d’office responsable de l’accès aux documents selon la Loi sur l’accès à l’information;

ATTENDU QUE monsieur Serge Bilodeau désirerait céder cette responsabilité au directeur général de la municipalité, monsieur Stéphane Simard;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, comme responsable de l’accès aux documents, et ce, en vertu de la Loi sur l’accès à l’information.

ADOPTÉE

Rés.191125
5.12- Remaniement des responsabilités des élus

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l’unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François procède au remaniement des responsabilités de chacun des membres du conseil municipal, comme suit :

M. Robert Lavoie, conseiller au siège no 1 Délégué sur le CA de la MRC – Matières résiduelles Délégué comité Travaux publics

Mme Catherine Coulombe, conseillère au siège no 2 Pro-maire Déléguée comité de relations de travail et Ressources humaines Déléguée sur le comité consultatif de l’urbanisme Déléguée sur le CA du Sentier des Caps de Charlevoix Délégué sur le CA d’Accès Petite Rivière Déléguée sur le CA de l’ORH de la MRC de Charlevoix

Mme Viviane De Bock, conseillère au siège no 3 Déléguée sur le comité de la Bibliothèque municipale Déléguée comité, culture, toponymie et patrimoine Déléguée comité MADA Déléguée Comité Zip Saguenay-Charlevoix Déléguée comité Développement social intégré (DSI) Déléguée comité nouveaux arrivants

M. Israël Bouchard, conseiller au siège no 4

Délégué Loisirs, jeunesse et famille
Délégué comité sécurité civile
Délégué comité incendie

M. Jacques Bouchard, conseiller au siège no 5

Délégué sur le CA d'Accès Petite Rivière

M. Léopold Bouchard, conseiller au siège no 6

Délégué aux finances et subventions
Délégué sur le comité consultatif de l'urbanisme

Monsieur le maire est habilité à siéger sur tous les comités.

ADOPTÉE

Rés.201125

5.13- Transaction et quittance – Dossier 240-17-000657-243

CONSIDÉRANT le litige entre les propriétaires de l'immeuble portant le matricule 0148-22-3469 et la municipalité;

CONSIDÉRANT les discussions de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de convenir d'une transaction avec les propriétaires;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Viviane De Bock et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer la transaction et quittance qui a été soumise au conseil ce jour.

ADOPTÉE

Rés.211125

5.14- Municipalité alliée contre la violence conjugale – Maison La Montée

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2023, le ministère de la Sécurité publique du Québec a enregistré 27 082 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres, notamment La Maison La Montée, pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Viviane De Bock et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

DE proclamer Petite-Rivière-Saint-François, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

Rés.221125

5.15- 967 rue Principale – Ajout d'une remise

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis des propriétaires de la résidence située au 967 rue Principale, pour l'ajout d'une remise sur le terrain où cette résidence est située, doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du Règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration Architectural n° 587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du Règlement de zonage n° 603;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la remise sera recouverte de bardeaux d'asphalte noir et que la finition extérieure des murs sera faite de déclin de vinyle de couleur semblable à la partie hors terre du sciage de la maison;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres présents du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE le Conseil municipal accepte la demande de permis des propriétaires de la résidence située au 967 rue Principale, pour l'ajout d'une remise.

ADOPTÉE

Rés.231125

5.16- 1387 rue Principale – Ajout d'une remise

CONSIDÉRANT QUE la demande permis des propriétaires de la résidence située au 1387 rue Principale, pour l'ajout d'une remise sur le terrain où cette résidence est située, doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du Règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration Architectural n° 587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du Règlement de zonage n° 603;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la remise sera faite de tôle noire et que la finition extérieure des murs sera faite de panneaux d'acier prépeint en usine;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres présents du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE le Conseil municipal accepte la demande de permis des propriétaires de la résidence située au 1387 rue Principale, pour l'ajout d'une remise.

ADOPTÉE

Rés.241125

5.17-Remerciements aux élus municipaux sortants

ATTENDU QUE les élus municipaux sortants ont consacré temps, énergie et compétence au service de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

ATTENDU QUE leur engagement a contribué au bon fonctionnement de l'administration municipale, au développement du milieu et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE le conseil souhaite souligner de façon particulière l'apport de monsieur Bernard Duchesne, conseiller municipal sortant, ainsi que de monsieur Jean-Guy Bouchard, maire sortant, lesquels ont agi avec dévouement et dans l'intérêt de la communauté;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François adresse ses plus sincères remerciements à monsieur Bernard Duchesne, conseiller municipal sortant, pour sa disponibilité, son esprit de collaboration et sa participation active aux travaux du conseil;

QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François adresse également ses plus sincères remerciements à monsieur Jean-Guy Bouchard, maire sortant, pour son leadership, sa représentation de la municipalité auprès des différents partenaires et son engagement à faire rayonner Petite-Rivière-Saint-François;

QUE la présente résolution soit consignée au livre des délibérations et qu'une copie officielle soit transmise à monsieur Bernard Duchesne et à monsieur Jean-Guy Bouchard en signe de reconnaissance.

ADOPTÉE

Rés.251125

5.18-Remerciements à M. Pierre Demers, président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE monsieur Pierre Demers agit à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE monsieur Demers a exercé ses fonctions avec rigueur, impartialité et souci du développement harmonieux du territoire;

ATTENDU QUE son expérience, ses conseils et sa connaissance du milieu ont grandement contribué à la qualité des recommandations transmises au conseil municipal;

ATTENDU QUE monsieur Demers quitte ses fonctions au sein du CCU et qu'il y a lieu de souligner officiellement sa contribution;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François adresse ses plus sincères remerciements à monsieur Pierre Demers pour son engagement comme président du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le conseil souligne particulièrement la qualité de son travail, son sens du devoir et sa collaboration constante avec l'administration municipale;

QUE la présente résolution soit consignée au livre des délibérations et qu'une copie officielle soit transmise à monsieur Pierre Demers en signe de reconnaissance.

ADOPTÉE

Rés.261125

5.19-Lancement d'un appel de candidatures pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François doit pourvoir des postes de membres citoyens au sein de son Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU joue un rôle important de conseil et de recommandation auprès du conseil municipal en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'émission de dérogations mineures;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder publiquement à un appel de candidatures afin d'assurer une représentation citoyenne diversifiée et impartiale;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François procède à un appel de candidatures auprès des résidentes et résidents de la municipalité afin de pourvoir les postes vacants au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

QUE l'appel de candidatures précise notamment :

- les critères d'admissibilité (être résident de Petite-Rivière-Saint-François);
- l'intérêt souhaité pour l'urbanisme, l'aménagement, le patrimoine et l'environnement;
- la disponibilité pour participer aux rencontres du CCU;
- Aucun parent immédiat siégeant au conseil municipal;
- la date limite pour déposer une candidature;

QUE la direction générale soit autorisée à diffuser ledit appel de candidatures sur les plateformes de communication de la municipalité (site web, médias sociaux, babillard municipal, etc.) et à recevoir les candidatures;

QUE les candidatures reçues soient transmises au conseil municipal afin qu'il procède à la nomination des membres du CCU par résolution ultérieure.

ADOPTÉE

Rés.271125

6- Prise d'acte des permis émis en octobre 2025

Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prend acte des permis du mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE

7- Courrier d'octobre 2025

8- Divers

Rés.281125

8.1- Achat de réservoirs incendie – L'Arsenal

ATTENDU QUE la municipalité doit maintenir et améliorer ses équipements de sécurité incendie afin d'assurer une desserte adéquate du territoire;

ATTENDU QUE la compagnie L'Arsenal a soumis un prix pour la fourniture de deux réservoirs incendie, transport inclus;

ATTENDU QUE les besoins du service de sécurité incendie requièrent l'acquisition :

- d'un (1) réservoir d'une capacité de 100 000 litres;
- d'un (1) réservoir d'une capacité de 85 000 litres;

ATTENDU QUE le transport est inclus dans le prix soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Israël Bouchard, résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

QUE le conseil autorise l'achat auprès de la compagnie L'Arsenal de deux (2) réservoirs incendie, soit :

- un réservoir de 100 000 litres au montant de 59 000 \$;
- un réservoir de 85 000 litres au montant de 55 000 \$;

QUE la dépense totale de 114 000 \$, plus les taxes applicables, soit imputée au règlement d'emprunt numéro 761;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, ou toute personne autorisée, soit et est par les présentes autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés.291125

8.2- Achat de pierres abrasives – saison 2025-2026

ATTENDU QUE la municipalité doit se doter de matériaux abrasifs nécessaires à l'entretien hivernal du réseau routier pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE la compagnie Carrière Daniel Lachance peut fournir la pierre abrasive (criblure) requise;

ATTENDU QUE le prix soumis est de 45 \$ la tonne, livrée;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit l'achat de 500 tonnes de pierre abrasive;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Robert Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

QUE le conseil autorise l'achat de 500 tonnes de pierre abrasive (criblure) auprès de Carrière Daniel Lachance au prix de 45 \$ la tonne, livrée;

QUE la dépense totale estimée de 22 500 \$ (500 t × 45 \$/t), plus les taxes applicables soit imputée au compte budgétaire 02 33001 629;

QUE le directeur général / greffier-trésorier, ou toute personne autorisée, soit et est par les présentes autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés.301125

8.3- Lancement d'un appel de candidatures pour le Comité Accès Petite-Rivière

ATTENDU QU'un des membres, madame Chantale Savard a remis sa démission en date du 3 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Bouchard et résolut à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François procède à un appel de candidatures auprès de la population afin de combler le poste « représentant citoyen » au sein du conseil d'Accès Petite-Rivière.

ADOPTÉE

Rés.311125

8.4- APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d’agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE ce conseil mandate le maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

QUE ce conseil autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE

Rés.321125

8.5-Réservoirs incendie – Mandat d’installation Constructions MP

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer ses capacités d’intervention en matière de sécurité incendie sur le territoire, notamment dans le secteur du Massif;

ATTENDU QUE l’installation d’un réservoir incendie au sommet du Massif permettrait de sécuriser davantage les opérations et de réduire les délais d’approvisionnement en eau;

ATTENDU QUE la firme Constructions MP a soumis un prix pour l’installation du réservoir au montant de 55 000 \$;

ATTENDU QUE la dépense peut être assumée à même le règlement d’emprunt numéro 761;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Robert Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

QUE le conseil autorise l’installation d’un réservoir incendie au sommet du Massif par la firme Constructions MP pour la somme de 55 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la dépense de 55 000 \$ soit imputée au règlement d’emprunt numéro 761;

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9- Rapport des conseillers (ère)

10- Questions du public

Rés.331125

11- Levée de l’assemblée

À 20h28 la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Serge Bilodeau, maire

Stéphane Simard, d. g. et greff.-très.